

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL

Du 24 mars 2026 / N° 69

Présidente : Mme Floriane Beuret présidente du Conseil général
Secrétaire : Mme Sylvie Koller, secrétaire
Lieu : Centre communal de Vicques, salle au 1^{er} étage, 19h30

1. Ouverture de la séance

La **présidente, Mme Floriane Beuret**, ouvre la séance à 19h30. Elle salue formellement les membres du Conseil général, le Conseil communal, la secrétaire, les représentants de la presse, le public ainsi que Messieurs Joël Burkhalter et Pierre Bron à qui nous donnerons la parole au point 3.

Mme la Présidente informe de la **démission de M. Fabrice Lachat** en tant que membre du Conseil général ainsi que pour ses fonctions au sein de la Commission d'école Haut Val Terbi.

Elle a une pensée émue pour sa collègue, **Madame Gabrielle Maître-Brusatin**, et lui adresse, au nom du Conseil général, ses sincères condoléances à la suite du décès de son papa.

La séance a été convoquée :

- par publication dans le Journal Officiel n°10 du jeudi 12 mars 2026 ;
- par courriel ;
- par affichage public.

Sont présents : Floriane Beuret, Patrick Cerf, Boris Charmillot, Clovis Chételat, Martin Clerc, Michel Darbellay, Nicolas Dupré, Gabriel Friche, Eric Lachat, Léna Joliat, Gabrielle Maître-Brusatin, Alain Munier, Damien Oswald, Nicolas Ruchti, Maël Ruffieux, Eric Schaller, Louise Schaller, Damien Voisard, Catherine Wolff, Joseph Zmoos.

Excusés : Martial Chételat, Laurent Steulet

20 conseillers généraux sur 23 sont présents. Le quorum est atteint, la séance est déclarée ouverte ;

L'ordre du jour est accepté et sera débattu comme suit :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance ;
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 9 décembre 2025 ;
3. Présentation par BKW Energie SA de la mise en œuvre de l'éclairage dynamique LED ;
4. Questions orales et interventions ;
5. Traitement de la motion de Mme Léna Joliat « Un projet pour l'UAPE de Vicques » ;

6. Traitement du postulat de Mme Léna Joliat « Une place de jeux au centre du village de Vicques » ;
7. Discuter et voter un crédit de 55'000 frs représentant la part communale aux travaux de réfection de six chemins ruraux « Chez Renaud », « Sur Soulce » et « La Sonnenberg » à Vermes ;
8. Discuter et voter l'abrogation des règlements suivants :
 - 8.1 Règlement sur l'agence AVS de l'ancienne commune de Corban ;
 - 8.2 Règlement sur les traitements et rétributions diverses des autorités, fonctionnaires et employés de l'ancienne commune de Corban ;
 - 8.3 Règlement d'impôt de l'ancienne commune de Corban ;
 - 8.4 Règlement de police locale de l'ancienne commune de Corban ;
 - 8.5 Règlement sur l'entretien et la construction des chemins communaux par corvées de l'ancienne commune de Vicques ;
 - 8.6 Règlement du fonds de chômage de l'ancienne commune de Vicques ;
 - 8.7 Règlement sur le traitement des membres des autorités communales de l'ancienne commune de Vermes.
9. Communications ;

2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 9 décembre 2025

Le procès-verbal de la séance a été envoyé par courriel et est également disponible sur le site internet de la Commune.

Le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025 est validé et son auteure remerciée.

3. Présentation par BKW Energie SA de la mise en œuvre de l'éclairage dynamique LED

L'éclairage public de nos villages, qui est performant et modulable, suscite de l'intérêt au sein du Conseil général. Une motion à ce sujet a d'ailleurs été déposée récemment par notre collègue M. Éric Schaller. Suite aux discussions qui ont eu lieu jusqu'à présent, il s'est avéré judicieux et souhaitable d'avoir des précisions techniques supplémentaires concernant le système. C'est la raison pour laquelle le Bureau a souhaité inviter BKW Energie SA pour nous présenter le fonctionnement de notre éclairage dynamique LED. **Mme la Présidente** remercie Messieurs Joël Burkhalter et Pierre Bron de leur présence et cède la parole dans un premier temps à **M. Tobias Schaller**, en charge des travaux publics.

M. Tobias Schaller s'avance à tribune pour introduire ce point :

« C'est en 2015, à la suite du constat d'un éclairage public vieillissant que la Commune a mis en route un projet ambitieux. Val Terbi s'est engagé à rénover l'éclairage public dans sa globalité. Les objectifs étaient multiples : réaliser des économies d'énergie, permettre aux habitants de profiter d'un meilleur sommeil et préserver les espèces animales nocturnes.

Une telle action, aussi novatrice que complexe, n'a pas été sans embûches. Le défi technique était de taille, notamment en raison des différents modèles d'éclairage à prendre en compte et de la gestion des zones sensibles.

Cependant, grâce à une très bonne collaboration avec BKW, qui a su allier expertise technique et réactivité, ces obstacles ont été surmontés, sans incidence financière supplémentaire pour notre Commune.

Aujourd'hui, nous pouvons être fiers des résultats obtenus : des économies d'énergie considérables, une amélioration de la qualité de vie de nos habitants, et une contribution positive à la préservation de la faune nocturne. Pour un éclairage sur la réalisation de ce projet, je donne la parole à M. Joël Burkhalter ».

Après les salutations d'usage, **M. Joël Burkhalter** retrace brièvement les différentes étapes depuis l'analyse initiale réalisée en 2015. Le projet de passage à l'éclairage LED remonte à 2018-2019. La motion adoptée par le Conseil général a quelque peu modifié le cahier des charges, en intégrant la recherche d'une solution complète comprenant l'éclairage dynamique et la télégestion.

L'inventaire a dénombré un total de 839 points d'éclairage, tous en LED. Certains secteurs étaient déjà équipés en LED avant le projet de remplacement global. Il a fallu adapter ou échanger certains luminaires afin d'intégrer la solution de télégestion retenue.

Le simple remplacement d'un luminaire d'ancienne technologie par un luminaire LED représente déjà une économie d'énergie d'environ 60%.

Le mandat de BKW devait non seulement répondre à la motion, mais aussi se conformer au droit cantonal et fédéral ainsi qu'aux différentes normes en vigueur.

BKW a proposé une solution permettant de :

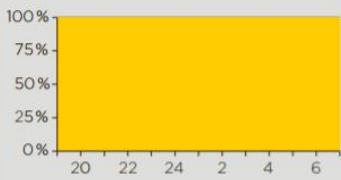
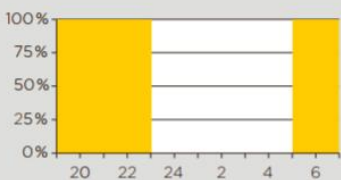
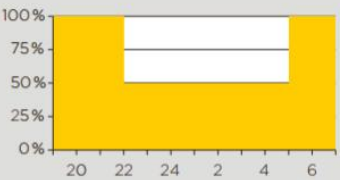
- Diminuer la pollution lumineuse
- Diminuer la consommation d'énergie
- Diminuer les coûts d'énergie
- Diminuer les coûts d'exploitation
- Maintenir la sécurité

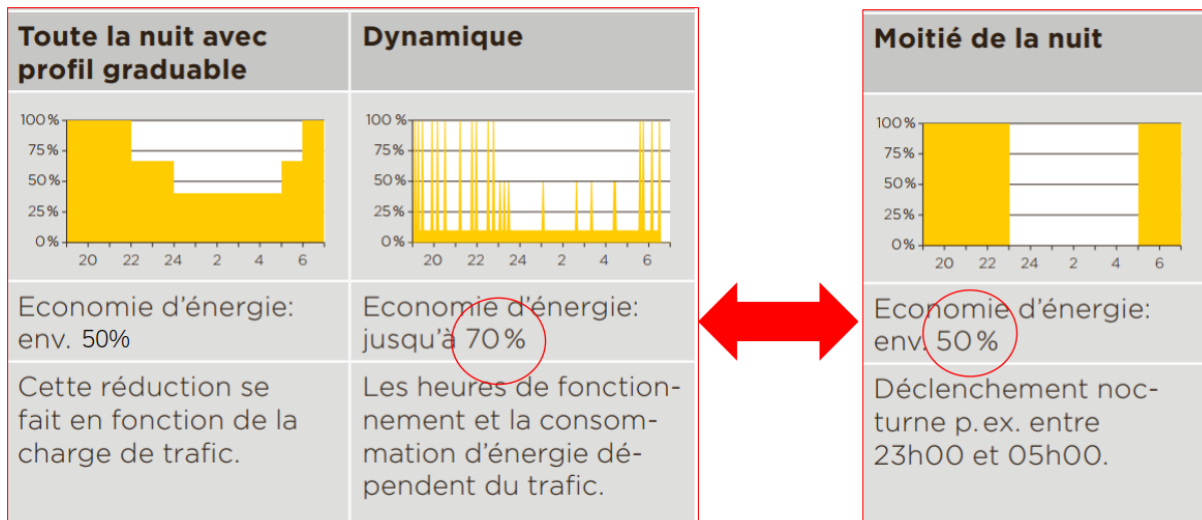
Pratiquement il a fallu :

- Identifier d'une manière précise l'origine des luminaires, le type et les éventuelles régulations embarquées (démontage, tests, fabricants). Le cas échéant, si possible reprogrammer à 100% ou changer le luminaire
- Corriger le câblage du réseau
- Etudier variante d'investissement dans un réseau obsolète et vétuste ou assainissement complet
- Définir la rentabilité de l'investissement
- Choisir la technologie

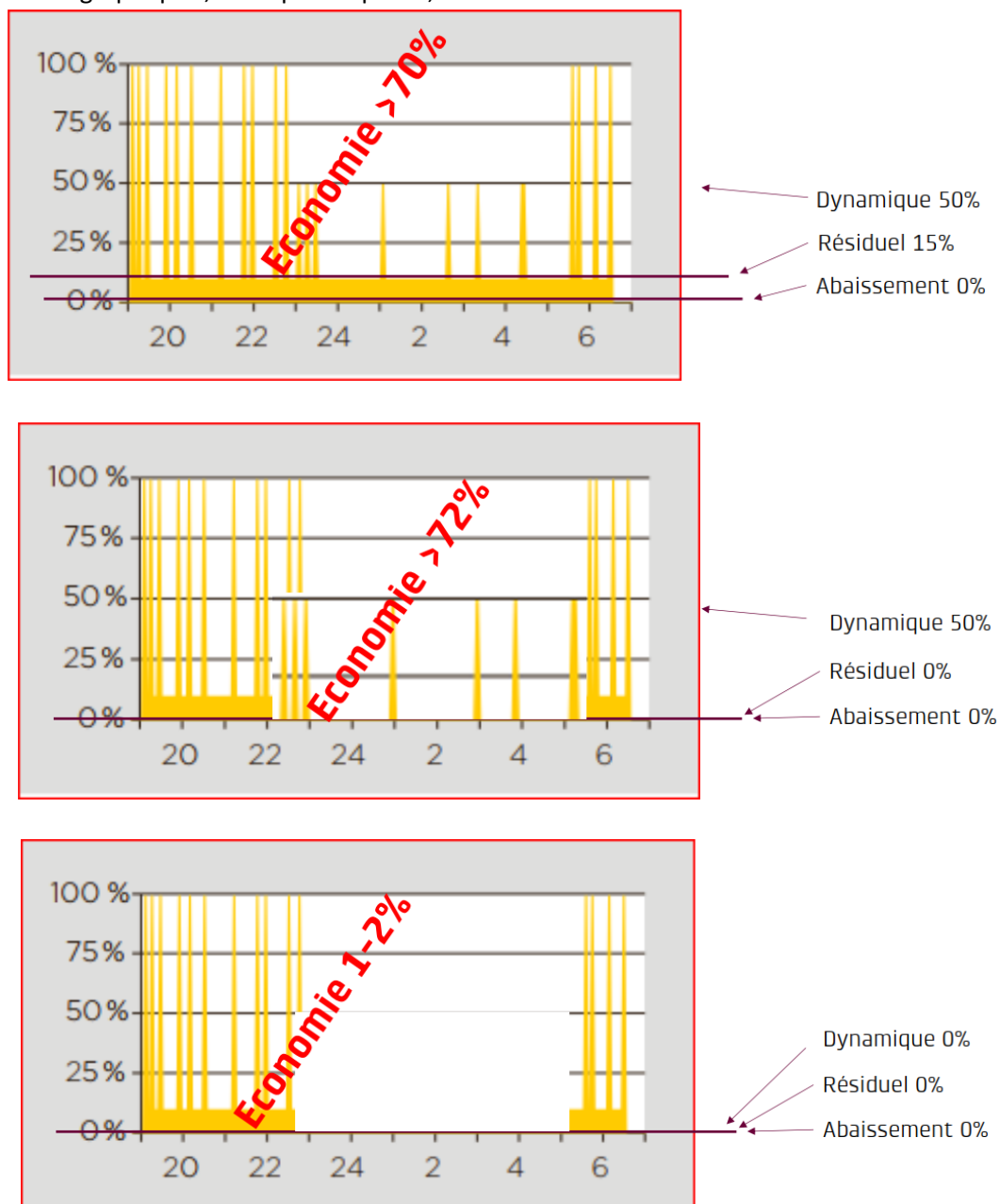
Le choix politique s'est porté sur un assainissement complet des 4 villages, par étape.

La réalité au niveau de l'énergie et des coûts

Types de fonctionnement		
Toute la nuit	Moitié de la nuit	Toute la nuit avec réduction nocturne
		
Economie d'énergie: 0%	Economie d'énergie: env. 50%	Economie d'énergie: jusqu'à 35%
L'éclairage est enclenché toute la nuit sans changement.	Déclenchement nocturne p.ex. entre 23h00 et 05h00.	L'intensité de l'éclairage est réduite la nuit.



Les différents graphiques, bien que simplifiés, sont intéressants :



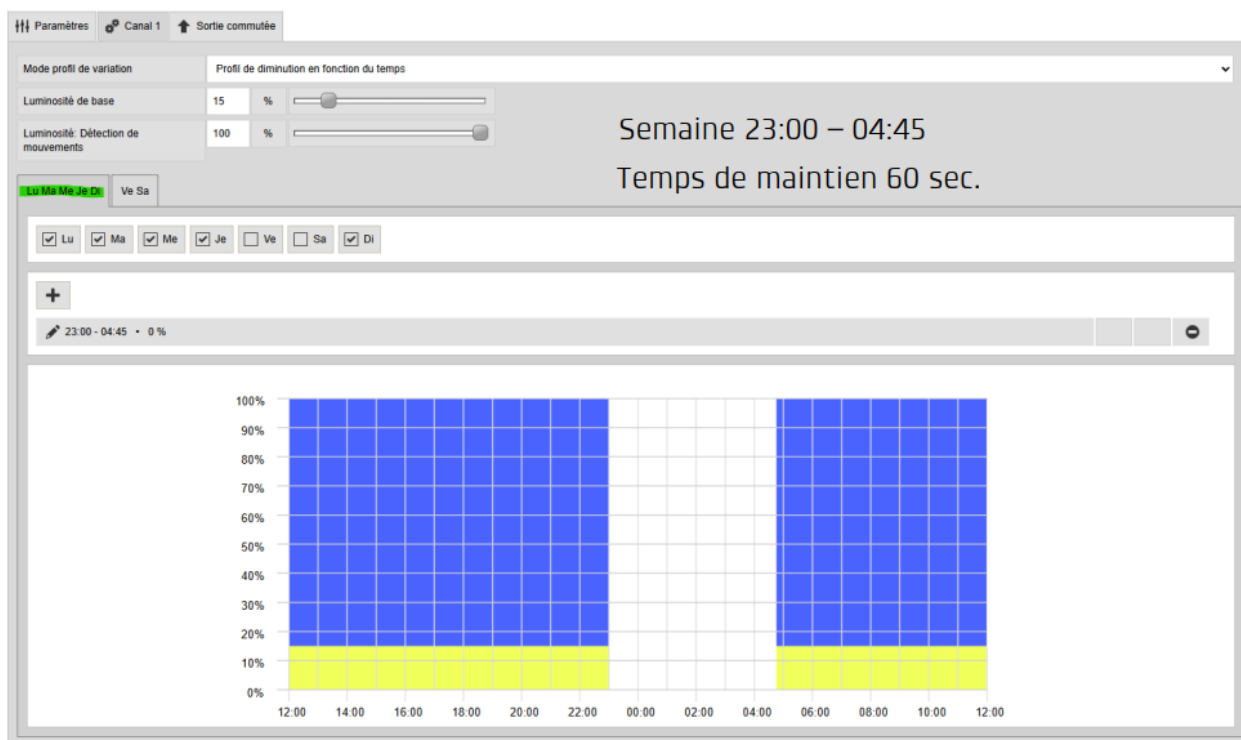
La solution « Owlet IoT » du fournisseur BKW, déjà en place sur plusieurs autres installations, s'est rapidement imposée comme la réponse technique et économique en adéquation avec tous les critères émis par la Commune :

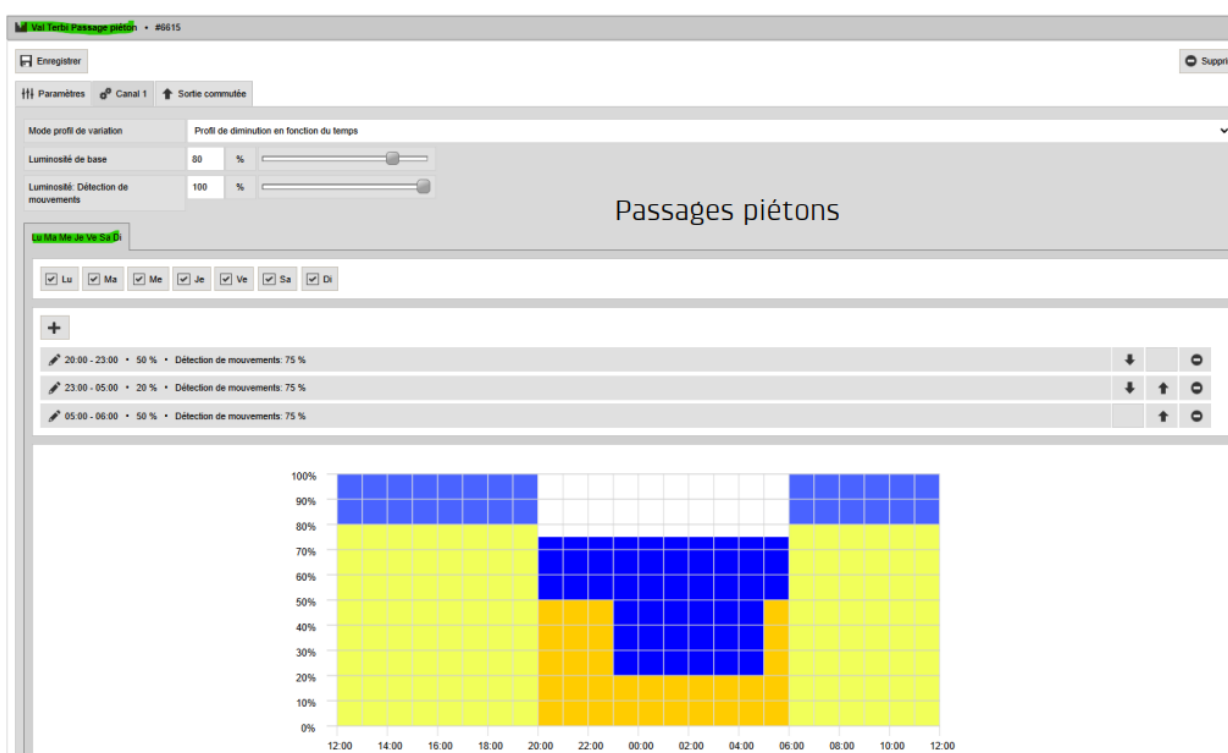
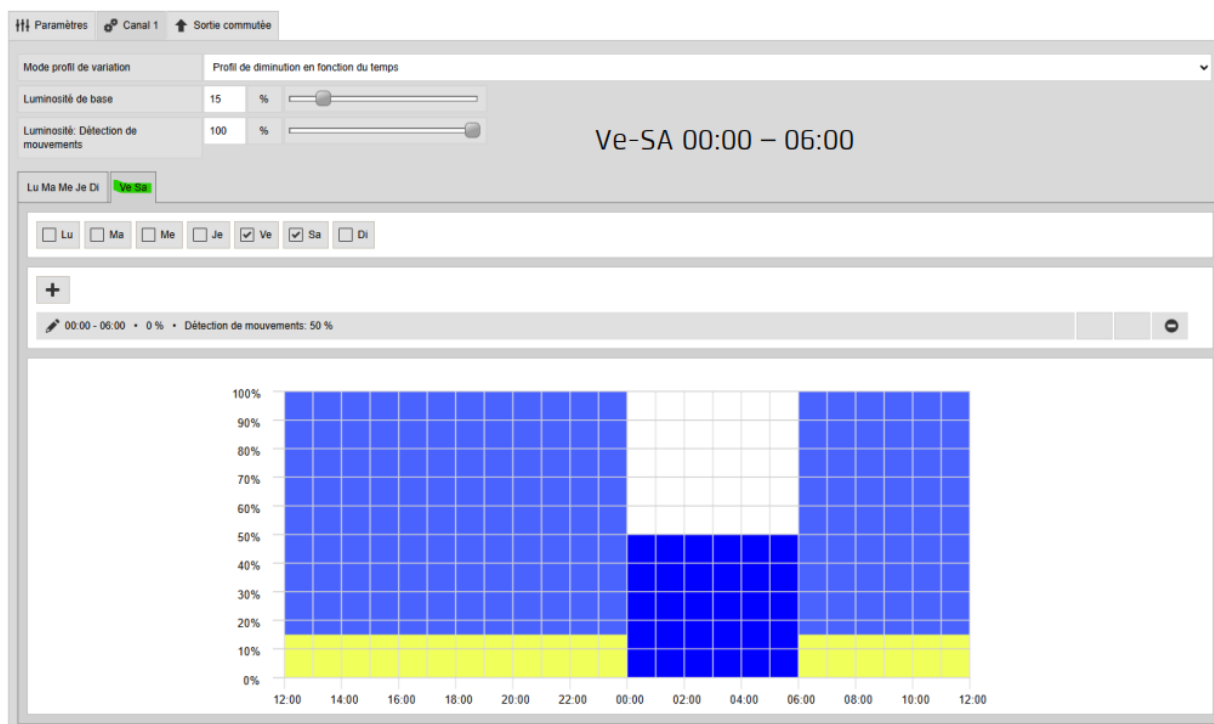
- Possibilité de définir différents niveaux d'abaissements
- Possibilité de définir différents calendriers pour les différentes situations
- Télégestion complète (statuts, pannes, consommation, etc...)

Toutefois, au soir de la mise en service, le fournisseur, Schröder, décide unilatéralement, de mettre en ligne son nouveau système, baptisé « Exedra », en lieu et place de la solution « Owlet IoT ». Cette mise à jour majeure de leur système a rapidement provoqué de nombreuses instabilités : programmation non-prises en compte, décalages horaires, fonctionnalités réduites, etc...

Après plusieurs négociations, étant dans une impasse technique, il a été décidé de trouver un autre fournisseur dont le produit était compatible avec les luminaires existants, avec, au final, aucun coût supplémentaire pour la Commune.

Actuellement, la Commune de Val Terbi a défini trois profils d'éclairage :





Questions :

M. Damien Voisard demande si, en cas d'intérêt, un citoyen peut appliquer ce même modèle d'éclairage dynamique à son installation privée ?

C'est tout à fait possible grâce à un récepteur qui peut être commandé directement chez BKW.

M. Eric Schaller tient à signaler que la motion qu'il a déposée n'a pas encore été acceptée par le Conseil général. Elle ne remet pas en question le principe de l'extinction nocturne, mais propose certains ajustements. Il en profite également pour remercier BKW des explications fournies ce soir.

Concernant la sécurité du système, il s'interroge sur d'éventuelles craintes pour la Commune. M. Burkhalter répond que tous les fournisseurs avec lesquels BKW collabore sont certifiés et que la sécurité est garantie.

M. Patrick Cerf remercie à son tour les intervenants et souhaite revenir sur les graphiques qui ont montré la différence de consommation d'énergie entre les différents modèles. Il s'agira de bien s'en rappeler et de les prendre en considération lorsque le Conseil général traitera la motion d'adaptation des heures d'éclairage public.

Mme Louise Schaller relève encore qu'à Vermes, direction Envelier, trois luminaires ne fonctionnent pas correctement. En effet, ces trois points doivent encore être équipés avec la télégestion dynamique afin de répondre aux exigences.

M. Alain Munier souhaite connaître le montant total de l'investissement ainsi que la durée de récupération de cette dépense, en comparaison avec l'économie d'énergie prévue. **M. le Maire** admet pour l'instant ne pas pouvoir répondre précisément à ces questions.

4. Questions orales et interventions

4.1 Sécurité routière entrée Est de Corban

La première question orale de ce soir est posée par **M. Damien Oswald** :

« Selon le journal Val Terbi Info paru au mois de décembre 2024, il était mentionné que le Canton du Jura prévoyait de construire un ralentisseur à l'entrée Est de Corban à proximité de la nouvelle zone « En Morbez ». Initialement prévu en 2024, ce projet de ralentissement de trafic a finalement été repoussé en 2025 par le Service cantonal des Infrastructures en raison des contraintes budgétaires.

Nous voici au printemps 2026 et toujours rien à l'horizon. Certes, le panneau de signalisation « 50 km/h » a été déplacé à la hauteur de la station de lavage entre Corban et Mervelier, ainsi qu'une zone tampon limitée à 60km/h. Ce simple déplacement de panneaux ne convainc pas. Il n'est pas rare de constater que certains usagers de la route font totalement abstraction de ces panneaux et ne contrôlent pas leur vitesse. Soucieux de ce véritable problème de vitesse non-adaptée, les citoyens de Corban, plus particulièrement ceux du secteur Est du village (quartier « En Morbez ») se posent des questions sur leur sécurité ainsi que celle de leurs enfants.

Effectivement, dès le retour des beaux jours, les enfants du quartier, 8 enfants pour 4 familles, jouent régulièrement à l'extérieur. Nous ne sommes pas à l'abri d'un accident, ceci serait très malheureux.

Au vu de ce qui précède, est-ce que le Conseil communal peut répondre aux questions suivantes :

- Quand ce ralentisseur sera construit ?
- Quelles sont les pistes du Conseil communal pour agir contre la vitesse inadaptée de certains conducteurs ? Pose d'un radar ou itinéraire pédestre ?

D'avance, je remercie le Conseil Communal pour ses réponses ».

La réponse est donnée par **M. Tobias Schaller** :

« Le Conseil communal tient à vous assurer qu'il prend très au sérieux la problématique de la sécurité routière à l'entrée Est de Corban, en particulier dans le secteur du quartier « En Morbez », où la présence d'enfants rend la situation d'autant plus sensible.

Pour rappel, une demande officielle a été adressée en 2023 au Canton, plus précisément à son Service des infrastructures. Cette demande a été examinée par la Commission cantonale de signalisation, qui a rendu un préavis positif.

Dans ce cadre, plusieurs mesures ont été validées par le Canton :

- le déplacement du signal « 50 km/h » à la hauteur de la digue de protection du lotissement ;
- la mise en place d'une zone tampon limitée à 60 km/h en amont ;
- et surtout, la construction d'un ralentisseur (bosse), conçu comme une porte d'entrée du village, dans la continuité de la digue.

Les panneaux de réglementation de la vitesse avaient été déplacés rapidement, mais nous restions toujours dans l'attente de plus d'informations quant au délai de réalisation de la bosse de ralentissement.

Nous avons désormais reçu une réponse positive récente du Canton : une commande sera passée prochainement à une entreprise et la construction du ralentisseur est planifiée pour ce printemps, soit au mois d'avril ou au mois de mai, en fonction des disponibilités de celle-ci. Une communication complémentaire nous sera transmise dès que les dates exactes d'intervention seront connues.

Le Conseil communal se réjouit de cette avancée concrète, qui répond aux préoccupations exprimées de longue date par les habitants. En attendant la réalisation, nous restons bien entendu attentifs à la situation et continuerons à relayer les préoccupations des citoyens auprès des autorités cantonales.

Nous espérons ainsi que ces travaux pourront être réalisés dans les meilleurs délais, dans l'intérêt de la sécurité de toutes et tous, et en particulier des enfants du quartier ».

M. Damien Oswald est satisfait.

Mme la Présidente informe d'une question écrite est déposée ce soir par M. Joseph Zmoos : « Parade de Noël des tracteurs : des lignes rouges ont-elles été dépassées ? » Elle sera traitée selon les modalités d'usage.

5. Traitement de la motion de Mme Léna Joliat « Un projet pour l'UAPE de Vicques »

Mme Léna Joliat s'avance à la tribune pour motiver sa motion :

« Je tiens en premier lieu à remercier le Bureau du Conseil général d'avoir accepté ma demande de reporter le traitement de ma motion.

Lorsque que celle-ci a été déposée, en mars 2025, la situation d'accueil de l'UAPE à Vicques n'était pas au beau fixe. La colère et l'incompréhension des parents étaient palpables. Cette situation avait même eu droit à des articles dans la presse locale.

Je suis reconnaissante que des solutions, même provisoires, aient été trouvées rapidement.

Concernant les pistes actuellement à l'étude, est-ce qu'un échéancier a été défini ? si oui, serait-il possible d'avoir plus de détail ?

De plus, lors de la présentation du budget 2026, 20'000 frs ont été prévus pour une étude d'agrandissement de la Maison de l'enfance, avez-vous également des informations à ce sujet ?

Je demande au Conseil général d'accepter la motion, je suis convaincue qu'une offre de qualité et répondant aux besoins des familles de la Commune est nécessaires au bon développement de celle-ci ».

Mme la Présidente donne la parole au conseiller communal M. **Samuel Rohrbach** :

« Vous connaissez la situation à la Maison de l'enfance qui a fait face à une vague de demandes importante l'année dernière. La capacité d'accueil est toujours fortement sollicitée. L'institution doit donc jongler avec les attentes des familles et des enfants en âge de scolarité, un nombre de places subventionnées et surtout les espaces existants, tout en respectant les règles.

Pour suivre le rythme, le Commune a demandé 15 places subventionnées supplémentaires, acceptés par les services cantonaux, consolidant ainsi l'offre existante à Vicques et à Corban.

Pour éviter une crise de Lego empilés jusqu'au plafond ou le jeu des chaises musicales à l'heure du goûter, une solution provisoire a été trouvée pour la dernière rentrée scolaire : les enfants ont été répartis sur deux sites. D'un côté la salle du centre communal et, de l'autre, un local à l'école primaire de Vicques.

Grâce à cette gymnastique logistique, l'accueil a pu continuer, même si certains ont peut-être été surpris de découvrir des nouveaux camarades ou un mobilier qui sentait encore la craie.

La fréquentation est actuellement, et pour la prochaine rentrée, toujours importante, elle augmente légèrement suivant les âges, recule ou stagne, on dirait presque qu'elle joue à la marelle.

De ce fait, le Conseil communal a entamé en parallèle une réflexion pour une solution à long terme. Plusieurs pistes sont sur la table, dont celle d'ajouter un étage au bâtiment actuel – histoire de voir les choses en grand, ou du moins en hauteur. D'autres variantes sont aussi étudiées, dans un souci financier aussi, mais permettant dans tous les cas d'assurer, à long terme, un accueil adéquat pour les enfants en âge de scolarité.

La motion, elle, arrive comme une pièce d'angle d'un puzzle : elle s'intègre parfaitement aux démarches déjà lancées. **Le Conseil communal émet un préavis favorable**, tout en gardant sa volonté d'élaborer un projet concret, réaliste et durable.

Et pour terminer, à vos questions je peux répondre ainsi : nous avons déjà entrepris des démarches auprès de notre architecte mais ne maîtrisons pas ce calendrier et concernant les 20'000 frs prévus au budget, ils seront en partie utilisés pour l'étude de faisabilité d'un étage supplémentaire ».

La discussion est ouverte.

M. Patrick Cerf souhaite savoir si la Commune s'est rapprochée du lieu d'accueil à Courchapoix (LAO). Des discussions avaient eu lieu au tout début des réflexions, mais elles n'ont abouti à aucune possibilité de collaboration. Cette structure fonctionne de manière totalement différente de la nôtre, et, dès lors, aucun contact n'a été repris par la suite.

M. Martin Clerc s'inquiète de l'évolution future. La Maison de l'enfance n'est vieille que de quelques années (2018) et pourtant est déjà trop petite. La baisse générale de la natalité fait que la demande ne va pas croître indéfiniment lui répond le conseiller communal.

Comme la parole n'est plus demandée, **Madame la Présidente** propose de passer au vote.

Décision :

Par un vote à main levée, **le Conseil général accepte à l'unanimité la motion « Un projet pour l'UAPE de Vicques »**

6. Traitement du postulat de Mme Léna Joliat « Une place de jeux au centre du village de Vicques »

Mme Léna Joliat reprend la parole pour cette deuxième intervention :

« Tout est dit dans mon postulat et également dans l'avis que le Conseil communal nous a transmis. Je le remercie d'ailleurs d'émettre un préavis favorable au sujet de l'objet.

Je suis convaincue qu'une place de jeux au centre du village de Vicques serait un plus pour la population, ainsi que pour les commerces alentours.

Je me réjouis de connaître le projet retenu et la forme qu'il aura. Je demande au Conseil général de soutenir le postulat lors du vote ».

M. Pierre Lovis gagne la tribune pour détailler le préavis du Conseil communal :

Le Conseil communal est tout à fait conscient que la présence d'une place de jeux dans le secteur du centre du village de Vicques constituerait un lieu de rencontre particulièrement apprécié par la population.

Un tel aménagement serait en effet de nature à favoriser la convivialité, les échanges entre générations ainsi que la vie communautaire, autant d'éléments qui ont été mis en évidence par l'auteure du postulat. Par ailleurs, nous tenons à rappeler que la cour sud de l'école primaire, récemment réaménagée, sera ouverte prochainement.

Nous espérons qu'elle apportera déjà une première réponse concrète aux objectifs évoqués, en offrant un espace propice aux rencontres et aux activités.

Au vu de ces considérations, **le Conseil communal émet un préavis favorable** à l'étude de la faisabilité d'une telle réalisation.

Cela étant, plusieurs aspects devront être examinés avec attention. Il s'agira notamment de s'assurer de la disponibilité d'un terrain adapté, en lien direct avec les types d'équipements envisagés.

Il conviendra également d'évaluer les éventuelles nuisances pour le voisinage, de garantir la sécurité des usagers, en particulier au regard de la proximité du trafic routier, et de veiller à une accessibilité adéquate du site.

Enfin, il est important de souligner que le secteur situé à l'arrière de l'école sera concerné par le projet Scheulte. La deuxième étape de ce projet prévoit de redonner davantage d'espace au cours d'eau afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes en cas de crue. Cette évolution aura pour conséquence de réduire certaines surfaces actuellement disponibles, élément qui devra impérativement être pris en compte dans l'analyse des possibilités d'implantation.

Mme la Présidente scrute la salle et comme la parole n'est pas demandée, elle propose de voter.

Décision :

Par un vote à main levée, **le Conseil général accepte** à l'unanimité **le postulat « Une place de jeux au centre du village de Vicques »**.

7. Discuter et voter un crédit de 55'000 frs représentant la part communale aux travaux de réfection de six chemins ruraux « Chez Renaud », « Sur Soulce » et « La Sonnenberg » à Vermes.

Entrée en matière par **M. Michel Arnoux** :

« Les accès aux exploitations agricoles citées sont actuellement en groise et dans un très mauvais état. Cette situation ne permet plus de répondre aux contraintes de la mécanisation actuelle de l'agriculture ni d'assurer un accès satisfaisant à des bâtiments habités à l'année, notamment aux fermes Chez Renaud et Sur Soulce.

Par ailleurs, le chemin en bitume menant à la ferme du Pré du Creux présente également des signes de fatigue et un gabarit inférieur à 3 mètres, ce qui nécessite des travaux de réfection et d'élargissement.

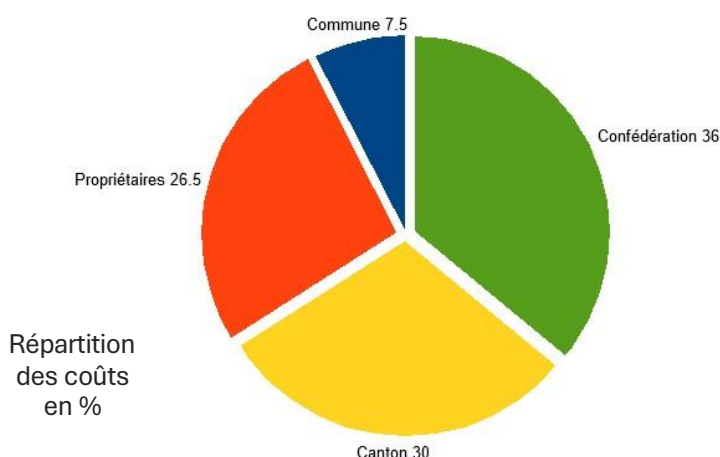
L'entrée en matière n'est pas combattue.

Débat de fond :

« En accord avec le Service de l'Economie rurale, les nouveaux propriétaires de la ferme Chez Renaud ont décidé de confier un mandat pour l'étude d'un avant-projet de réfection de ces chemins. Cette étude a abouti au projet qui a été déposé publiquement à fin 2025.

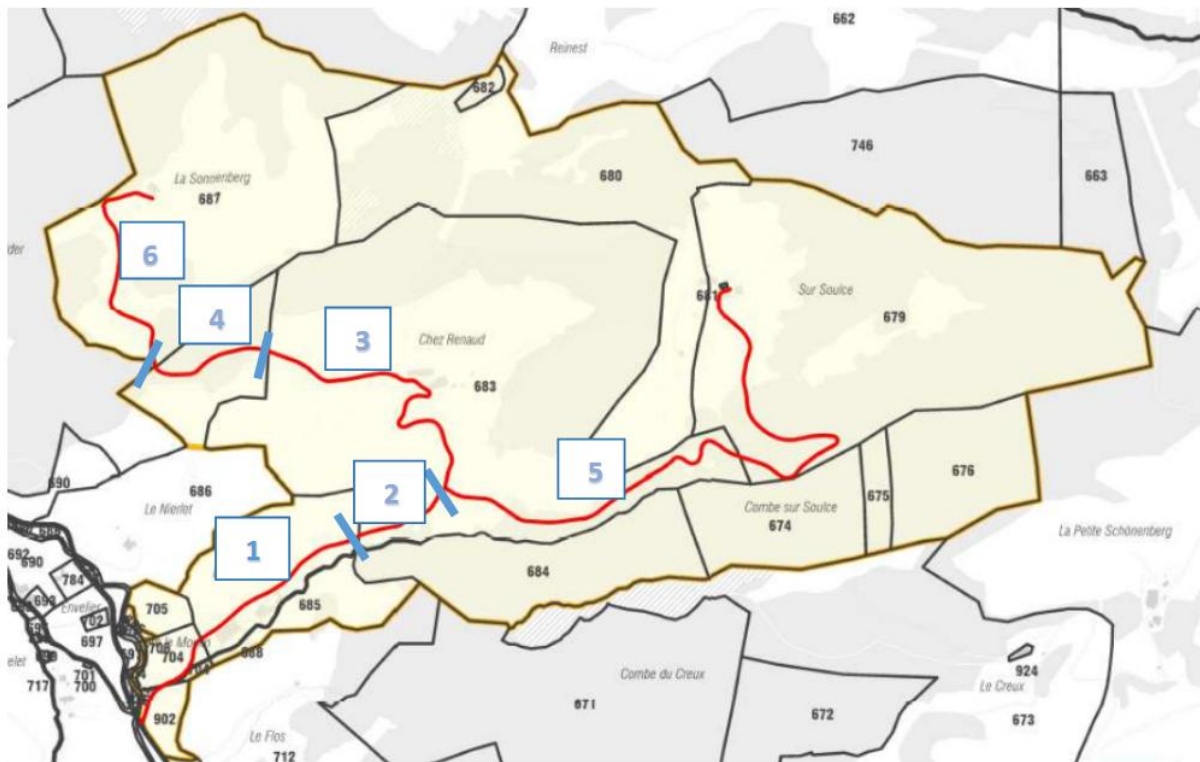
Deux oppositions ont été formulées dans le cadre de cette procédure, dont une demeure en cours de traitement par le Service de l'économie rurale.

Le coût total du projet qui concerne la réfection et l'élargissement des chemins existants s'élève à un peu plus de 1'110'000 frs pour une longueur de 3,2 kilomètres. L'ouvrage prévoit également la réalisation d'un sentier pédestre et des mesures de compensation écologique et bénéficiera de subventions :



La répartition des frais a été élaborée et acceptée par les propriétaires concernés. Après déductions des subventions, la part leur incombant sera au total de 357'000 frs.

Conformément aux dispositions de la loi sur les améliorations structurelles, la Commune prévoit de participer financièrement à la réfection des chemins 1, 2 et 3 à un taux de 7,5%.



Sur la base des montants actualisés suite à l'appel d'offres, cette participation communale s'élève à 47'118 frs. Les chemins 4 et 6 (accès à la Sonnenberg) et 5 (accès à Sur Souce) n'entrent pas en ligne de compte pour une aide financière communale dans la mesure où les bâtiments qu'ils desservent ne sont pas habités à l'année.

Afin de disposer d'une marge pour d'éventuels ajustements, il vous est proposé ce soir d'accepter un crédit de 55'000 frs.

Je vous remercie de votre attention et répond volontiers à vos questions ».

M. Maël Ruffieux demande si la participation financière de la Commune dans les cas précédents de réfections de chemins est toujours identique ?

M. Michel Arnoux répond que les projets similaires réalisés par le passé, notamment par le Syndicat Envelier-Grande Schönenberg ou Kohlberg-Raimeux, ce principe a été appliqué. Plus récemment pour les fermes du Monnat et de Chez le Zuber.

Décision :

Par un vote à main levée, le **Conseil général accepte** par 19 voix et une abstention, le **crédit de 55'000 frs représentant la part communale aux travaux de réfection de six chemins ruraux « Chez Renaud », « Sur Souce » et « La Sonnenberg » à Vermes.**

8. Discuter et voter l'abrogation des règlements suivants :

8.1 Règlement sur l'agence AVS de l'ancienne commune de Corban

8.2 Règlement sur le traitement et rétributions diverses des autorités, fonctionnaires et employés de l'ancienne commune de Corban

8.3 Règlement d'impôt de l'ancienne commune de Corban

8.4 Règlement de la police locale de l'ancienne commune de Corban

8.5 Règlement sur l'entretien et la construction des chemins communaux par corvées de l'ancienne commune de Vicques

8.6 Règlement de fonds de chômage de l'ancienne commune de Vicques

8.7 Règlement sur le traitement des membres des autorités communales de l'ancienne commune de Vermes

Pour ce point, **M. Claude-Alain Chapatte** admet sans détour qu'il n'a pas d'entrée en matière, ce point étant purement administratif.

Il demande simplement au Conseil général d'abroger ces différents règlements, ces derniers étant tous soit obsolètes soit remplacés par des dispositions légales ou réglementaires plus actuelles.

L'assemblée ne demande pas la parole et **Mme la Présidente** propose de voter.

Décision :

Par un vote à main levée, **le Conseil général accepte à l'unanimité d'abroger tous ces règlements.**

9. Communications

9.1 Mesures incendies

L'incendie dramatique survenu dans un bar à Crans-Montana soulève un grand nombre de questions concernant les mesures prises en matière de sécurité incendie en Suisse et également dans le Canton du Jura. C'est pourquoi le Conseil communal souhaite apporter quelques précisions concernant les mesures prises dans les locaux de la Commune accueillant des manifestations, ainsi que le cadre légal applicable.

Tout d'abord, il convient de rappeler que la compétence principale en matière de protection incendie appartient à l'ECA, l'autorité cantonale compétente. L'ECA effectue les contrôles périodiques, valide les

permis de construire et fixe les exigences en matière de sécurité incendie. Les propriétaires et exploitants sont responsables du respect de ces prescriptions.

Pour les établissements recevant du public comme les restaurants et les bars, ces contrôles relèvent également de l'ECA. Cette autorité compétente s'occupe en particulier d'assurer les contrôles, la validation des projets de construction et l'assurance du respect des normes incendie.

La Commune est pour sa part responsable de la sécurité dans ses propres bâtiments, lorsqu'ils accueillent des manifestations publiques. Elle doit notamment :

- Veiller au respect de la capacité maximale d'accueil fixée par l'ECA ;
- S'assurer de la présence de moyens d'extinction, de la signalisation des issues de secours, de l'accessibilité des voies d'évacuation ainsi que de la formation minimale du personnel ;
- S'assurer que toutes les mesures de sécurité seront mises en place par les organisateurs notamment lors des manifestations publiques nécessitant une vigilance particulière.

Récemment, une délégation du Conseil communal a participé à une séance organisée par l'Association jurassienne des communes, au cours de laquelle des informations ont été présentées par l'ECA et le Service de l'économie et de l'emploi.

Un recensement des locaux communaux accueillant des manifestations a également été effectué et transmis à l'ECA afin d'identifier les installations présentant des risques particuliers.

La Commune a par ailleurs engagé plusieurs démarches :

- Vérifié que les salles communales respectent les normes en vigueur (capacité, moyens d'extinction, voies de fuite) ;
- Engagé la révision des règlements d'utilisation des salles et des contrats de location afin d'y intégrer plus explicitement les règles de protection incendie.

À titre d'exemple, pour l'Atrium :

- La jauge maximale a été fixée dans le permis de construire ;
- Des plans de disposition du mobilier garantissent le respect de cette jauge et l'accès aux issues de secours ;
- Les chaises sont équipées de crochets pour éviter leur déplacement en cas de panique ;
- Les postes incendie sont clairement signalés et contrôlés chaque année par une entreprise agréée
- Les rideaux ont récemment fait l'objet d'un renouvellement de leur traitement ignifuge (Merci Martin !)
- Un aide-mémoire des règles de sécurité à destination des organisateurs est en cours de révision.

Ces dispositions seront appliquées à l'ensemble des salles communales accueillant des manifestations. La Commune rappelle que la sécurité du public constitue une priorité et que les mesures nécessaires sont prises afin de garantir des manifestations conformes aux exigences en vigueur. C'est donc avec cette conscience de notre responsabilité partagée que nous agissons, en toute transparence et avec rigueur.

9.3 Plan Spécial Chemin des Ecoles à Vicques

La seconde communication est donnée par **M. Christophe Fleury** :

« Le Conseil communal avait décidé d'entreprendre les travaux nécessaires à l'élaboration des plans spéciaux prévus par le nouveau PAL (extension ZI La Romaine, chemin des Ecoles à Vicques).

Un bureau spécialisé, en l'occurrence le bureau Rolf Eschmann SA a été mandaté afin d'élaborer les documents techniques. Un groupe de travail a été constitué. Il est composé des représentants du Conseil communal, de la Bourgeoisie de Vicques et de la Commission de l'urbanisme.

Plusieurs séances se sont tenues afin d'élaborer les deux plans spéciaux.

Selon la loi, le plan spécial règle, par un plan et des prescriptions, la construction, la protection et l'organisation d'une portion délimitée du territoire communal.

L'élaboration du plan spécial Chemin des Ecoles avance bien. Le périmètre sera partagé en trois secteurs : Un premier secteur au Nord comprenant 5 parcelles réservées à l'habitat individuel, un 2^{ème} secteur sur la partie intermédiaire pour de l'habitat collectif (immeubles à 2 étages + attique) et enfin un 3^{ème} secteur à l'extrémité sud comprenant 2 parcelles pour deux immeubles de 3 étages + attique). A terme, l'ensemble de la zone pourrait accueillir environ une cinquantaine de logements.

Cette séance d'information à laquelle était conviée les propriétaires (bourgeois) et les riverains de la nouvelle zone s'est tenue le 9 mars dernier. Le projet présenté a reçu un écho favorable, les différentes remarques ont été prises en compte afin d'élaborer le document final qui sera soumis à l'examen préalable des services de l'Etat. Une information à la population sera donnée via le prochain Val-Terbi Info. Une fois le dossier validé par le Canton, il s'en suivra un dépôt public de 30 jours. Le traitement d'éventuelles oppositions et enfin l'adoption du plan spécial par le Conseil communal. Le Conseil général sera amené à voter un crédit pour la viabilisation de ce secteur.

9.4 Travaux routes communales

M. Tobias Schaller s'avance à la tribune pour expliquer les travaux prévus ces prochains mois concernant l'assainissement des routes communales. 2026 sera marquée par deux chantiers importants :

Réfection des rues de Geneveret et de Rochefort à Vicques : Plus précisément, les travaux porteront sur l'assainissement de la rue de Rochefort, depuis le carrefour avec la rue de l'Indépendance jusqu'au carrefour avec la rue de Geneveret, sur une longueur d'environ 120 mètres. Mais également En Geneveret, depuis le même carrefour sur une longueur d'environ 180 mètres.

Il est également prévu de réaménager la traversée piétonne située sous l'école secondaire, ainsi que d'assainir le revêtement du chemin des écoliers.

Nous profiterons de ces travaux pour remplacer le collecteur d'eaux mixtes dans la rue de Geneveret sur une longueur d'environ 170 mètres. Par ailleurs, une partie de la conduite d'eaux mixtes menant à l'école primaire fera l'objet d'un chemisage.

Le bureau ATB a été mandaté pour accompagner la Commune dans la conception et le suivi de ce projet. Au terme de la mise à l'enquête publique, aucune opposition n'a été formulée.

Le planning des travaux est le suivant :

Date des travaux pour Rochefort : du 08.06.2026 au 24.07.2026

Date des travaux pour En Geneveret : du 17.08.2026 au 30.11.2026

Il sera tenu compte des difficultés résultant du passage des écoliers se rendant à l'école secondaire et à l'école primaire En Geneveret.

Réfection de la rue En Chaudron à Corban : La réfection porte sur environ 210 mètres ainsi que les places de stationnement ainsi que la réfection de l'accès au préau de l'école. Les pavés ainsi que les bordures seront changés au besoin. Il n'y aura pas de travaux spécifiques sur les conduites d'eaux usées si ce n'est le changement des couvercles. Le mandat a été confié au bureau d'ingénierie SD Jura SA.

Le SEVT profitera des travaux pour assainir sa conduite d'eau potable.

M. le Conseiller communal souhaite encore informer qu'en septembre 2025, le Service des infrastructures du Canton (SIN) a procédé à une réfection complète de l'entrée Est du village de Vicques afin d'intégrer

de manière plus harmonieuse le trafic cycliste dans la circulation et de remplacer le revêtement fortement dégradé de ce tronçon.

Lors de ces travaux, la Commune a profité de remplacer une conduite d'eau usée, tandis que le SEVT a remplacé une conduite d'eau potable. La bonne collaboration entre les différents intervenants a permis de réaliser ces travaux dans les meilleurs délais.

Les membres de Conseil général ont très certainement pu constater les modifications apportées ainsi que l'amélioration notable de la sécurité des usagers, en particulier des cyclistes, dans ce secteur.

La Commune de Val Terbi tient à remercier le service des infrastructures pour la prise en considération de ces préoccupations, notamment en matière de sécurité. Nous ne pouvons que saluer cette démarche ainsi que l'excellent déroulement de cette intervention.

Mme Floriane Beuret informe que le Bureau a décidé que la séance de juin se tiendra à Montsevelier. Il maintient le désormais traditionnel pique-nique estival d'après séance. De plus amples informations suivront ultérieurement.

Mme la Présidente scrute la salle et constate que tous les points à l'ordre du jour ont été traités et que la parole n'est plus demandée. Elle remercie les personnes présentes de s'être déplacées et leur donne rendez-vous le 16 juin prochain.

La séance est levée à 20h50.

Vicques, le 24 mars 2026

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Floriane Beuret
Présidente

Sylvie Koller
Secrétaire